



L'inspection des installations classées

en Occitanie

Résultats au 31 mars 2019



Une mission de protection pour les populations et l'environnement



7,3 mois

Délai moyen de délivrance de
l'autorisation environnementale et de l'enregistrement
entre le 1er octobre 2018 et le 31 mars 2019

*9 arrêtés préfectoraux pour l'autorisation
21 arrêtés préfectoraux pour l'enregistrement*

Au niveau national :

7,3 mois



292 contrôles sur site

entre le 1er janvier et le 31 mars 2019

Au niveau national :

3185 contrôles

Données issues du système de gestion informatisé des données des installations classées renseigné
par les DREAL, DEAL, DRIEE et les DD(CS)PP, DAAF

Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus
pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées
pour la protection de l'environnement.



Pour plus d'info sur la transparence des services publics : www.modernisation.gouv.fr/transparence